Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DELEGUE CHARGE DES PME, DE L'INNOVATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

LA MINISTRE

Paris, le 12 JUIN 2013

Cher Monsieur le Président,

La France a été, au cours des années 2000, presqu'intégralement couverte en haut débit par l'utilisation du réseau téléphonique historique, qui constitue aujourd'hui un actif majeur de France Télécom. Grâce à l'ouverture du marché des télécommunications et à sa régulation, ce réseau de cuivre a constitué le socle d'un secteur innovant et performant, ce qui a permis aux opérateurs de communications électroniques d'offrir des débits toujours plus importants et des services diversifiés. Par l'universalité de sa couverture, il a favorisé l'accès du plus grand nombre au haut débit, et contribué ainsi à limiter la fracture numérique sur le territoire.

Mais la boucle locale de cuivre montre aujourd'hui ses limites et ne semble pas à même de répondre à long terme aux besoins croissants en débit de la population, ni de soutenir le développement de l'économie et tout particulièrement de l'économie numérique. Dans cette perspective, le Gouvernement s'est engagé à ce que le très haut débit soit accessible à l'ensemble de la population française en dix ans, et à atteindre la moitié de cet objectif d'ici 2017.

S'inscrivant dans cette ambition forte pour le très haut débit, les acteurs privés et publics déploient de nouvelles boucles locales en fibre optique, concurrentes de la boucle locale de cuivre de France Télécom ainsi que des autres boucles locales existantes (câble, hertzien, ...). Si la supériorité technique et la pérennité de ces réseaux très haut débit font consensus, la coexistence prolongée de réseaux à haut débit et à très haut débit est susceptible, à court et moyen termes, de freiner la progression du très haut débit. En effet, en l'absence de mesures spécifiques, et notamment en raison des difficultés inhérentes à l'installation d'un nouveau réseau dans chaque logement, l'inertie de la transition du cuivre vers la fibre peut le cas échéant faire peser une hypothèque sur le modèle économique des nouveaux réseaux.

Monsieur Paul CHAMPSAUR
Président de l'Autorité de la statistique publique
INSEE
18, boulevard Adolphe Pinard
Timbre B 020, Bureau 1032
75675 PARIS Cédex 14

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF
139 rue de Bercy - Télédoc 143 - 75572 Paris cedex 12

Ce constat appelle une réflexion approfondie des pouvoirs publics, afin d'évaluer la pertinence d'encadrer, le cas échéant dans certaines zones, dans toutes ses composantes, et selon un calendrier ambitieux mais réaliste, la transition du réseau de cuivre vers les nouveaux réseaux en fibre optique. En conséquence, il apparait opportun au Gouvernement, eu égard à la connaissance approfondie du secteur qui est la vôtre, de vous confier une mission d'analyse des enjeux et de formulation de propositions dans une perspective de fermeture à terme du réseau de cuivre de France Télécom, de manière cohérente avec le calendrier de déploiement des nouveaux réseaux en fibre optique.

Compte tenu de votre expérience et de votre expertise, vous avez bien voulu mener ces travaux importants et je vous en remercie. Vous vous attacherez à identifier les enjeux techniques, économiques, juridiques et sociaux du basculement progressif du réseau de cuivre vers les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné. Ce basculement introduit une rupture pour l'économie du secteur qui est largement fondée sur l'existence d'une boucle locale de cuivre régulée. Vous veillerez en conséquence à analyser les effets d'un tel processus sur l'ensemble des acteurs économiques – opérateurs et utilisateurs – dépendant de ce réseau, qui demeure, à ce jour, un support essentiel de l'économie française.

Vous pourrez notamment vous appuyer dans votre analyse sur l'expérimentation de Palaiseau, menée par France Télécom et associant l'ensemble des acteurs du secteur, et visant à basculer, d'ici fin 2014, l'ensemble des usagers, foyers, entreprises et services publics implantés sur ce territoire, du réseau de cuivre vers des réseaux en fibre optique.

A partir de cette analyse des enjeux, vous formulerez des propositions visant à identifier :

- le calendrier à la fois ambitieux et réaliste pour une telle migration progressive vers les réseaux très haut débit ;
- les conditions préalables à établir pour engager une telle opération, les mesures d'accompagnement, notamment du point de vue technique, économique, financier, et juridique, nécessaires pour faire de ce basculement un succès ;
- les modalités de la fermeture subséquente de la boucle locale de cuivre de France Télécom dans ces zones et les conséquences en matière d'exploitation des réseaux fixes en fibre optique.

Pour mener à bien cette mission, vous disposerez de l'appui de rapporteurs, issus de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et de la Cour des comptes. Je souhaite que vous me teniez régulièrement informée de vos réflexions, et que vous meniez ces travaux en pleine concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), Direction générale du Trésor ...). À ce titre, il me semble important que vous vous appuyiez tout au long de votre mission sur un certain nombre de personnalités issues du monde de l'industrie des télécommunications, ainsi que des économistes, des juristes et des parlementaires. Les personnalités suivantes ont donné leur accord et pourront vous accompagner utilement lors de votre mission : les sénateurs Yves Rome et Pierre Hérisson, les députés Gwenegan Bui et Patrice Martin-Lalande, les économistes Martin Cave et Jacques Cremer, le conseiller d'État Jean Marimbert, Jacques Champeaux et Frank Esser, anciens dirigeants d'opérateurs de télécommunications, ainsi que Roland Courteille et Sophie Rognon, représentant des réseaux d'initiative publique et Catherine Tiquet, experte en déploiement de réseaux à très haut débit.

Vous pourrez procéder aux auditions que vous estimerez nécessaires et disposerez de l'appui des services du Ministère du redressement productif. La DGCIS assurera le secrétariat de votre commission.

Je souhaiterais disposer d'un rapport intermédiaire d'ici la fin de l'année 2013, et d'un rapport final avant le 12 décembre 2014.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

Fleur PELLERIN